ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 3886

Echéance de validité de l'attestation (1): **09/07/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 11/06/2021

Vérificateur:

TRUCKSERVICES38

171 z.a. des 3 fontaines

38140 RIVES

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **100 km/h**

Catégorie véhicule: M3

Marque véhicule: DAF

Type véhicule: I6AD2653M13

N° de Chassis: VS916AD00J1016308

N° d'Immatriculation: FD-362-TD

Exploitant:

KEOLIS AILE

8 ALLEE DU PIEMONT

69800 ST PRIEST

Fait le: 10/07/2026 Lieu: RIVES

Le contrôleur: CHOLLAT-NAMY Vincent

Signature :

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026